CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sise au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield, le 1er mars 2022 à 19 h 00.

Sont présents les membres du conseil Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette, Jean-Philippe Caron

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont aussi présents, la directrice générale adjointe et greffière adjointe madame Julie Thérien et monsieur Jean-Marie Gauthier.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2022-03-072 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-073 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Fin d'emploi de l'employé 14-0018
4- Nomination d'un directeur général et greffier par intérim
5- Appui au Club Quad Vallée-de-la-Gatineau
6- Période de questions
7- Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-074 Fin d'emploi de l'employé # 14-0018

Considérant que l'employé #14-0018 a été embauché par la Ville le 15 avril 2019 en vertu de la résolution # 2019-04-116 adoptée par le conseil le 8 avril 2019 ;

Considérant les lacunes constatées dans la prestation de travail de l'employé #14-0018 ;

Considérant que ces lacunes et les attentes du conseil ont clairement été verbalisées à l'employé #14-0018 à plusieurs reprises ;

Considérant qu'une lettre formelle constatant les améliorations attendues par le conseil a été remise à l'employé #14-0018 le 28 janvier 2022 ;

Considérant que l'employé #14-0018 n'a pas su démontrer être en mesure d'atteindre les objectifs fixés par le conseil et qu'aucune amélioration n'a été constatée suivant les nombreux avertissements émis ;

Considérant la nature et l'importance des fonctions occupées par l'employé #14-0018 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est unanimement résolu :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

De mettre fin à l'emploi de l'employé #14-0018 au sein de la Ville de Gracefield immédiatement.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit dûment signifiée à l'employé #14-0018, conformément à la Loi.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Note au procès-verbal :</u>

Ajournement de la séance, il est présentement 19 h 03.

Reprise de la séance à 19 h 04.

2022-03-075 Nomination d'un directeur général et greffier par intérim

Considérant que le poste du directeur général et greffier de la Ville de Gracefield est présentement vacant;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un directeur général et greffier par intérim jusqu'au comblement de ce poste;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le conseil nomme monsieur Jean-Marie Gauthier pour agir à titre de directeur général et greffier par intérim jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général et greffier en date du 28 février 2022.

Que la présente nomination est faite selon les termes et conditions négociés entre les parties, tel projet de contrat ayant déjà été déposé devant le comité plénier et tous étaient unanimement d'accord à cet effet.

Que le Conseil municipal mandate monsieur le maire, Mathieu Caron et madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe, Julie Thérien, pour signer ledit contrat au nom de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-076 Autorisation Club Quad Vallée-de-la-Gatineau – Demande au ministère des Transports du Québec

Considérant que le club Quad Vallée-de-la-Gatineau est à élaborer un tracé pour les VTT dans La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que ce tracé devra traverser des chemins et rues dans la Ville de Gracefield;

Considérant que lesdits chemins et rues concernés sont sous la responsabilité du ministère des transports du Québec;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield autorise monsieur Alain Hébert à demander les autorisations nécessaires au MTQ pour les 3 demandes suivantes :

- Autoriser le tracé sur le chemin de Point Comfort entre le chemin de la Rivière-Gatineau et le chemin de Bouchette (1,8 km)
- Autorisé le tracé sur le chemin Point Comfort à partir du chemin Poisson-Blanc jusqu'à la limite du territoire de la MRC Antoine-Labelle (environ 10.6 km)
- Autorisé le tracé à utiliser le pont Alexandre-Martin.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

<u>Note au procès-verbal :</u>

Aucune question n’est posée par le public pour la séance de ce soir.

2022-03-077 Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 05.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	La directrice générale adjointe et greffière adjointe
_____	_____
Mathieu Caron	Julie Thérien

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire